



## CRL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 15 MAI 2019 À 18h30

Présents: G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / F. COTTIN / K. CHEDAL / S. GODRIE / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Procurations : N. CHEVASSON (proc. K. CHEDAL).

Absents excusés : E. RIONDET.

Secrétaire : J-J. VIGOT

La séance est ouverte à 18h30, Monsieur VIGOT est nommé secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du conseil municipal.

#### 1) Présentation des projets du CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes accompagné par M BONIN, adjoint au maire, a présenté des projets pour l'année 2019. Il s'agit principalement d'aménagements concernant le parc intergénérationnel et en particulier du mobilier urbain. Le Maire insiste sur l'importance de soutenir le CMJ et de continuer l'aménagement de cet espace qui se trouve très bien fréquenté surtout depuis l'installation du city stade.

Le CMJ présente également un espace « sportif » type parcours de santé. Le Maire propose qu'il travaille encore le dossier pour pouvoir déposer des demandes de subventions.

Le Maire propose de voter un montant de 3500 € HT pour l'achat du mobilier urbain. Le conseil valide à l'unanimité.

#### 2) Analyse des offres : aménagement de voirie RD968 Phase II

Le Maire rappelle la procédure d'appel à candidatures pour un marché de travaux. Il rappelle également l'objet de ce marché qui était "Aménagement de voirie route départementale 968 phase II"

Ce marché était non alloté.

La Commission d'Appel d'Offres prenant support sur l'analyse du cabinet Merlin a étudié les offres reçues, les a évaluées et appréciées en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération :

- prix de prestation 70%
- valeur technique 30%

Après analyse le tableau de classement des offres est le suivant :

	Note technique 30%	Note financière 70%	NOTE FINAL 100%	CLASSEMENT
1 BONNEFOY	26	58,51	<b>84,51</b>	6
2 COLAS	26	67,91	<b>93,91</b>	3
3 EIFFAGE	28	61,89	<b>89,89</b>	5
4 EUROVIA	26	70,00	<b>96,00</b>	1
5 ROGER MARTIN	26	68,50	<b>94,50</b>	2
6 ROUGEOT	25	65,49	<b>90,49</b>	4

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise EUROVIA pour réaliser ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché public à l'entreprise EUROVIA avec un montant corrigé après négociation à 130 970,40 € HT ;
- charge Monsieur le Maire de signer les différents documents relatifs à ce marché ;
- déclare que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

### **3) Renouvellement de la convention des services départementaux de voirie**

Le maire propose de renouveler la convention avec le Conseil Départemental qui a pour objet de définir préalablement à toute intervention les modalités relatives à l'entretien et à l'exploitation de la voirie communale ou communautaire. Jean-Jacques VIGOT explique surtout que nous l'utilisons pour l'enrobé à froid mais également pour les panneaux de voirie par exemple.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité (soit 14 voix).

### **4) Redevance d'Occupation du Domaine Public (GRDF)**

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019, GRDF doit reverser une redevance à la commune.

Montant total dû : 346 €.

GRDF doit reverser également une redevance à la commune au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019 (RODP provisoire).

Montant total dû : 79 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité (soit 14 voix).

### **5) Avenant régie photocopie**

Le Maire expose que de nombreux citoyens viennent en Mairie pour faire des photocopies. Il souhaite garder le service et propose de le rendre payant.

Le tarif est défini comme suit :

- photocopie noir et blanc en A4 : 20 cts/copie
- photocopie couleur en A4 : 40 cts/copie
- photocopie noir et blanc en A3 : 30 cts/copie
- photocopie couleur en A3 : 50 cts/copie

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité (soit 14 voix).

### **6) Règlement de la salle polyvalente**

Le règlement intérieur de la salle polyvalente a besoin d'être modifié.

Le Maire reprend l'ensemble du règlement et insiste sur les points à modifier, à ajouter ou à supprimer :

- Article 2 : « changement d'horaire pour le début de la location »
- Article 3, point 3-2 : « suppression de la pré-réservation »
- Article 3, point 3-3 : « changement d'horaire pour retirer les clés en mairie » et « suppression de l'accès au deux salles ». « Ajouter la mise à disposition de plus de tables ou de chaises ainsi que le choix d'ouverture de la cloison mobile »
- Article 5 : supprimer : « personne qui a parrainé et a signé la convention doit être présente à la manifestation », « clés devront être retirées 24h avant la location » et « les clés doivent être restituées au secrétariat de mairie »  
Ajouter : « déposer les clés dans la BAL de la bibliothèque à l'entrée du parking une fois la location terminée »
- Article 6 : « ajouter le nombre des convives assis est limité à 180 places pour la grande salle et 60 places pour la petite salle »
- Article 7 : « Ajouter le mode d'emploi du limiteur de son »
- Article 8 : « modifier la personne en charge de l'entretien des locaux »
- Article 12 : « modification du nombre de jours pour apporter les derniers documents et ajouter la caution pour la restitution de la vaisselle propre »

Le conseil municipal valide à l'unanimité les changements.

## **7) Renouvellement TAXI**

Comme chaque année, M CHANTERAULT demande le renouvellement de son inscription sur la liste d'attente des « autorisations de stationnement » pour les licences taxi.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité (soit 14 voix).

## **8) Avancement de la maison de santé**

Le Maire expose qu'il s'est rendu à Sombernon et à Pouilly en Auxois en compagnie de Madame la députée Fadila KHATTABI et de Monsieur le Sénateur François PATRIAT. Ils ont rencontré les élus des deux communes qui ont présenté leurs projets, leurs financements, leurs méthodes de projets, etc...

De plus, le Maire précise que le compromis pour l'achat du terrain a été reporté à sa demande car la proposition était trop limitative quant à l'aménagement de la zone. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec les différents acteurs et tout le monde a trouvé un accord dans l'intérêt public et d'aménagement d'ensemble de la zone.

## **9) Régie trésorerie, Jacques MORÉ**

Monsieur Jacques MORÉ est proposé comme régisseur principal en remplacement de Madame Sarah BARREAU-MONTANDON, pendant la durée de son congé maladie et de son congé maternité.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité (soit 14 voix).

## **10) Remplacement de Mme MARIE-YAGAPPA**

En prévision du congé maladie de Madame Sosthène MARIE YAGAPPA, agent technique à l'école maternelle, le Maire décide de procéder à son remplacement et informe le Conseil Municipal du recrutement de Madame Corinne GUIONNEAU.

Il évoque aussi le dernier compte-rendu de l'école maternelle qui signale des difficultés de gestion courante avec une seule ATSEM surtout avec l'acceptation des 2,5 ans. Le Maire signale que tant que les effectifs seront dans les 40 enfants (20 enfants par classe), une seule ATSEM semble très raisonnable pour le fonctionnement de l'école. En revanche si les effectifs augmentent autour de 50 personnes (soit 25 enfants par classe), il propose de recruter un contrat d'apprentissage petite enfance pour venir soutenir le travail de l'équipe et pouvoir proposer un service toujours de qualité aux écoles. La décision sera prise pour la rentrée en fonction des premières inscriptions et dans l'intérêt des enfants et de l'équipe. Le coût serait approximativement de 10 000 euros.

Il précise également qu'avec Karine CHEDAL, adjointe, il a reçu un parent d'élève de l'école maternelle pour échanger sur les tenants et les aboutissants de cette prise de décisions.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le recrutement du contractuel pour le remplacement de Mme MARIE YAGAPPA (soit 14 voix).

## **11) Groupement de commandes avec la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise : achat de papier pour imprimantes et de produits d'entretien**

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise relance plusieurs marchés pour 2019.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'adhésion au groupement de commandes pour les fournitures de papier imprimantes et les produits d'entretien.
- accepte la Communauté de Communes en tant que coordinateur dudit groupement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

## **12) Informations des adjoints et des délégués communautaires**

### **a) Cérémonie des naissances de 2018**

Samedi 25 mai 2019 à 11h au verger conservatoire aura lieu la cérémonie des naissances. A cette occasion les parents des 10 enfants du village nés en 2018 seront conviés à cette cérémonie et pourront accrocher un médaillon au nom de leur enfant sur un arbre du verger conservatoire qui leur est dédié.

## **b) Préserver son Identité Numérique**

L'atelier s'est déroulé le 13 avril dernier à l'école élémentaire et était animé par deux intervenants des PEP 21. 10 jeunes âgés de 11 à 15 ans, ainsi que des parents, ont ainsi pu être avertis des dangers d'internet. Ils ont également appris à sécuriser leurs publications sur le net. L'atelier était pris en charge à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental.

## **c) Travaux de la mairie**

Les travaux prennent un peu de retard en particulier pour des problèmes de porte d'entrée et de serrureries. Le reste du chantier y compris ORVITIS suit son cours et respecte la planification.

## **d) Vente de miel**

La vente de la récolte 2018 a eu lieu samedi 4 mai 2019 par le CMJ qui organisait en parallèle une collecte pour les restos du cœur.

A disposition 34 pots de 125g et 29 pots de 250g au prix de 15 euros/kg.

Tous ont trouvé preneurs, cette vente fût un succès comme chaque année, merci !

Merci également à l'équipe de bénévoles qui est toujours présente pour œuvrer dans cette belle action.

## **e) Association Prévention Routière**

Suite au versement de la subvention que nous avons donné, l'association prévention routière nous a vivement remercié de celle-ci par courrier. Le Maire fait part du courrier.

## **13) Informations et questions diverses**

### **a) Sécurité routière : passage piéton**

Lors des réunions de quartier plusieurs personnes nous ont signalé des difficultés à propos du passage piétons à proximité de l'arrêt de bus en face des commerces. Avec Jacques MORÉ, le Maire a rencontré le département pour évoquer avec eux les possibilités d'aménagements qui pourraient intervenir en même temps que les travaux phase 2 de la RD 968. Plusieurs possibilités sont offertes : mise en place d'un panneau lumineux, création d'un balisage lumineux au sol et réalisation d'un passage piéton 3D mais qui est actuellement en phase d'expérimentation sur la France. Pour obtenir son autorisation, il convient de faire une demande officielle au Ministre chargé de la sécurité routière. Le Maire propose de demander cette autorisation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande et cette expérimentation dans des lieux qui resteront à définir et qui seront dépendant de la réponse du ministère.

### **b) Aménagement secrétariat**

Le Maire expose le problème de la banque d'accueil actuelle et de son adaptation PMR. Après avoir établi des devis la différence entre une nouvelle banque et l'adaptation de l'actuelle est d'environ 2000 euros H.T. Dans ces conditions, le Maire propose de faire l'acquisition d'un nouveau mobilier qui reste à définir.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

### **c) Marché hebdomadaire**

Sébastien BONIN, adjoint, informe le conseil qu'à partir du jeudi 6 juin 2019, un marché hebdomadaire aura lieu tous les jeudis de 16h à 20h, place de l'Orme Sully.

Au programme : marchand de vin, épicerie ambulante, primeur, boucher, fromager et bien d'autre vous attendent pour découvrir des produits locaux.

Le Maire félicite M. Bonin d'avoir pu réaliser cet objectif qui faisait partie d'une volonté du conseil. Il espère que les habitants répondront présents à cette nouvelle offre de services.

#### **d) Boulangerie**

Le Maire informe le conseil municipal, d'une rencontre qu'il a organisée entre tous les acteurs (trésorerie, meunier, expert-comptable, boulanger) afin d'évoquer la situation de la boulangerie. Globalement la situation économique est rassurante et Monsieur Adrien THORET fait preuve de beaucoup de dynamisme pour son activité professionnelle. Tout semble rentrer dans un fonctionnement normal.

#### **e) Elections Européennes : organisation**

Le Maire reprecise la constitution du bureau de vote et fait un point sur toutes les modalités. Rendez-vous dimanche 26 mai de 8h à 18h à la salle polyvalente pour voter à l'élection européenne.

#### **f) Boite à livre**

Mme JACQUIER propose de réaliser une boîte à livres. Cette idée est très bien accueillie par le conseil municipal. Mme JACQUIER prendra attache auprès de Mme CHAMBLAS, bibliothécaire pour évoquer la complémentarité de ce dispositif avec la bibliothèque. Mme JACQUIER est chargée par le conseil d'étudier toutes les modalités pour réaliser ce projet.

Fin de la Séance à 21h45.

À THOREY EN PLAINE, le 21 mai 2019

